



MAYENNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°53-2024-069

PUBLIÉ LE 21 MAI 2024

Sommaire

Direction départementale des finances publiques 53 /

53-2024-05-21-00003 - SERVICE DE GESTION COMPTABLE DE MAYENNE -

Délégation de signature (2 pages)

Page 3

Direction départementale des finances
publiques 53

53-2024-05-21-00003

SERVICE DE GESTION COMPTABLE DE MAYENNE
- Délégation de signature

**Direction départementale
des Finances publiques de la Mayenne**
24 allée de Cambrai
53000 Laval

Délégation de signature Service de Gestion Comptable de Mayenne

Le comptable, responsable du Service de Gestion Comptable de Mayenne,

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la Direction Générale des Finances Publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la Direction Générale des Finances Publiques ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

ARRETE

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à Mesdames Christelle LEBEAU et Véronique GARNIER et Messieurs Denis JUDON, Victor NIVET et Cédric DAVOUST , inspecteurs des finances publiques, adjoints au comptable chargé du Service de Gestion Comptable de Mayenne, à l'effet de signer au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

- a) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, le délai accordé ne pouvant excéder 24 mois et porter sur une somme supérieure à 10.000 € ;
- b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment, les avis de mise en recouvrement, les actes de poursuite et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;
- c) tous actes d'administration et de gestion du service .

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

- a) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après ;
 - b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ;
- aux agents désignés ci-après :

| Nom et prénom des agents | Grade | Durée | Montant |
|--------------------------|----------------------|---------|---------|
| LANDAIS Valérie | Contrôleur principal | 12 mois | 2.000 € |
| LALAU Cécilia | AAP 2è classe | 12 mois | 2.000 € |
| LECLERCQ Romain | AAP 1è classe | 12 mois | 2.000 € |
| LEBOURDAIS Christophe | Contrôleur 2è classe | 12 mois | 2.000 € |

Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer les décisions relatives aux demandes de délai de paiement dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après ;

aux agents de l'antenne de Mayenne du SIP départemental désignés ci-après, dans le cadre des permanences tenues dans les Espaces France Services:

| Nom et prénom des agents | Grade | Durée | Montant |
|--------------------------|----------------------|--------|---------|
| ORY Jean-Marc | Contrôleur Principal | 6 mois | 1.000 € |
| DEROUAULT Marion | Contrôleur | 6 mois | 1.000 € |
| BELOSOUKINSKI Sonny | AAP 2è classe | 6 mois | 1.000 € |
| POIRIER Gwendoline | AAP 2è classe | 6 mois | 1.000 € |
| MACHARD Mylène | AAP 2è classe | 6 mois | 1.000 € |

Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de la Mayenne.

À Mayenne, le 21 mai 2024

Le comptable

Paul RICHOU

Inspecteur divisionnaire hors classe